



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSSES ERREPUBLICA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 28 mars 2026 à 11h00 /
2026ko martxoaren 28ko biltzarra, arratseko 11:00ak

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
23 mars 2026 / 2026ko martxoaren 23a	27	27

Etaient présents / Hor izenak :

LUBERRIAGA Bénédicte, MOUHICA Jean Pierre, OZCORTA LARZABAL Élodie, MAURY Christian, CLUCHIER Florence, ZITTEL Erick, MERCIER Marie, OROZ Mikel, AZARETE Jean Louis, MUNIER Frédéric, IRAZOQUI Christine, DAGUERRE Sandrine, DÉSERT Xabi, ROUSSEAU Dominique, GUISON Valérie, ISASA Didier, DELQUÉ Sabine, SALAÛN Anne-Cécile, CATTEAU Marie, MORICEAU Mathieu, CHARRIER Alain, MANTEROLA Elorri, ARIN LARRAÑAGA Iraia, TAILLEBOIS Laura, SOLORZANO Eki, LADUCHE Jean Louis, UGARTE Jean Pascal

Secrétaire de séance / idazkaria : Marie CATTEAU

2026-18 - Election des Adjoints / Axuenten hautaketa

Le nombre d'adjoints est déterminé par le conseil municipal par délibération.

L'ordre de présentation de la liste des candidats aux fonctions d'adjoint n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale et peut être différent de celui-ci.

Chaque liste doit impérativement être composée alternativement de candidats de chaque sexe (article L. 2122-7-2 du CGCT). Le non-respect de la parité doit entraîner le refus du maire d'enregistrer la liste.

Toute liste d'adjoints non paritaire au sens de l'article L. 2122-7-2 du CGCT est illégale.

Aucune disposition n'impose que le maire et son premier adjoint soient de sexe différent. Dès lors, si le maire est un homme, le premier adjoint peut également être un homme et inversement.

Aucun formalisme n'est requis pour la présentation de cette liste. L'ordre de présentation des candidats doit apparaître clairement. Le plus souvent, le dépôt de la liste de candidats aux fonctions d'adjoint sera matérialisé par le dépôt d'un bulletin de vote.

Les listes sont déposées auprès du maire, à l'occasion de chaque tour de scrutin. Il n'est pas nécessaire d'avoir été candidat au tour précédent pour figurer sur une liste se présentant au tour suivant.

Les listes sont des listes bloquées, par conséquent sans possibilité de panachage ou de vote préférentiel.

Lors du décompte des voix, seuls sont valides les bulletins de vote conformes à la liste déposée tant pour les noms des candidats que pour leur ordre de présentation. C'est pourquoi il peut être recommandé d'imprimer à l'avance les bulletins de vote.

Le vote a lieu au scrutin secret (article L. 2122-4 du CGCT). Comme pour l'élection du maire, il n'est pas nécessaire de recourir à un isolement.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a alors lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au bénéfice de la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée.

Sont proclamés élus l'ensemble des candidats de la liste ayant remporté l'élection.

Madame la Maire invite les élus du Conseil Municipal à présenter leurs listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter, au plus, autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

La Maire constate qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire a été déposée.

Elle est constituée comme suit :

1. Jean Pierre MOUHICA
2. Élodie OZCORTA
3. Christian MAURY
4. Florence CLUCHIER
5. Erick ZITTEL
6. Marie MERCIER
7. Mikel OROZ

Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints et le dépouillement des votes donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27	
Nombre de bulletins blancs	5	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	22	
Majorité absolue	12	
A obtenu :	22	
Liste Jean Pierre MOUHICA		

Ont été proclamés adjoints, immédiatement installés et ont pris rang dans l'ordre de cette liste, les candidats figurant sur la liste suivante :

Premier adjoint : Jean Pierre MOUHICA

Deuxième adjoint : Élodie OZCORTA

Troisième adjoint : Christian MAURY

Quatrième adjoint : Florence CLUCHIER

Cinquième adjoint : Erick ZITTEL

Sixième adjoint : Marie MERCIER

Septième adjoint : Mikel OROZ

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

La Maire / Auzapez Jauna,
Bénédicte LUBERRIAGA

